



Droit du travail: signature de document

Par **laetitia_old**, le **06/06/2007 à 19:46**

BonjourrrrrJe travaille dans une agence immobilière, les serrures ont été changées à cause d'une perte de trousseau.rnCoût du changement 600€.rnLe directeur de l'agence veut nous faire signer un document stipulant que si un employé perd ses clés, il devra payer les 600€ de frais de serrurier.rnEn a t'il le droit?rnDois je signer ce document?rrrrMerci de votre réponse.rrrrCordialement.rrrrLaetitia

Par **Pierre**, le **13/06/2007 à 18:39**

Vous pouvez signer ce document, car il n'aura pas de valeur. Vous pouvez aussi refuser de le signer (mais votre employeur ne serait pas satisfait). En effet toute sanction pécunière est interdite dès lors la seule possibilité pour l'employeur de vous sanctionner sera un avertissement ou une mise à pied.rrrrJe reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.